

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OBTENTION D'UN STATUT SPORTIF

SHN: Joueurs repris dans le noyau large de l'équipe nationale sénior (longue liste) sélectionnés pour les J.O, championnats du Monde, d'Europe, ou Volley Ball Nation League et la Golden League

À partir de 17 ans

ES ST: Joueurs repris dans la « shadow team » et qui n'est pas dans le noyau large de l'équipe nationale sénior

De 19 à 23 ans

ES UA : Joueurs repris dans le noyau régulier de l'équipe nationale under-age pour lesquelles une compétition internationale officielle est organisée.) sélectionnés pour les E.Y.O.F + jeux olympiques de la jeunesse, championnats du Monde, d'Europe de catégorie d'âge

De 13 à 19 ans

JT: Joueurs repris en centre fédéral

: Joueurs repris en équipe nationale dans sa catégorie d'âge, pour laquelle il n'y a pas de compétition significative (CM/CE/..) ou si l'équipe ne s'est pas qualifiée pour la phase finale des compétitions significatives

: Joueuses reprises en ligue A ayant le potentiel d'intégrer l'équipe nationale (Sous réserve de la proposition de la FVWB)

: Joueurs repris en Ligue A et/ou Nationale 1 ayant le potentiel d'intégrer l'équipe nationale (sous réserve de la proposition de la FVWB)

De 13 à 23 ans